

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 14 mars 2023 à 19 h à la salle du conseil municipal au Centre de Loisirs Marcel Thériault, étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*
Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1 - absent*
Vanessa Leclerc, *conseillère siège no 2*
Mario Baillargeon, *conseiller siège no 3*
Karen Mc Gurrin, *conseillère siège no 4*
Chanel Fortin, *conseillère siège no 5*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire.
Marie-Claude Couture, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Préambule : À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DE LA GESTION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT que le 16 juin 2017 a été sanctionnée la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} janvier 2018, une municipalité doit prévoir des règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT qu'un règlement sur la gestion contractuelle a été adopté le 13 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité doit faire rapport concernant l'application de la gestion du règlement de gestion contractuelle une fois par année;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Baillargeon
Appuyé par madame la conseillère Karen Mc Gurrin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 171-2023-03

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière, Marie-Claude Couture, fait rapport aux membres du conseil que les règles de passation de contrat en 2022, ont été respectées et qu'aucune problématique ou situation particulière n'a été soulevée.

Adopté

Signé
Martin Bordeleau
Maire

Signé
Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière

Copie certifiée conforme, le 16 mars 2023


Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière